



## Demande renseignement suite jugement rendu

-----  
Par ISA 22

Bonjour,

Faisant suite à un divorce j'ai eu 2 jugements rendus en ma faveur par le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal Correctionnel contre mon ex mari.

(ceci en 2006), mon mari n'a jamais rien versé de ce qu'il me doit se disant "au dessus des lois". j'en peux plus de subir encore actuellement "sa loi". Je souhaite faire appel à un huissier pour récupérer ce que mon ex mari me doit. Ayant de faibles revenus je vais déposer une demande d'aide juridictionnelle. Ma question est la suivante : où déposer cette aide. Auprès du tribunal de mon lieu de résidence ? où celui de mon ex mari ? En effet nous ne sommes plus dans le même département. L'huissier que je compte contacter sera bien sur sur le département de mon ex mari.

En vous remerciant de votre réponse.